

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 juillet à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. PERRINO Mme MARTIN, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. BENECH, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme OCANA, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme MAHIEU, conseillère municipale, par Mme BAALI-CHERIF M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme MORIN

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 04.07.2024	

---oooOooo---

N° 2024.44

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS
SPORTIVES DANS LE CADRE DU "SPORT DE HAUT NIVEAU"**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20240711-del-2024-44-DE
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024

- Le Conseil Municipal a voté au budget primitif 2024, une somme globale dans le cadre des subventions pour le "sport de haut niveau" et "l'aide aux manifestations sportives".
- A ce titre, il pourrait être attribué la somme suivante pour le remboursement des frais engagés par l'association ci-après :

association	événement - date et lieu	participants	résultats	remboursement : rf : délibération n°07122- actualisation des principes d'attribution						
				déplacement			hébergement			total du remboursement
				kms	rbt unitaire	rbt déplacement	nuities	rbt unitaire	rbt hébergement	
Association sportive "Lycée Thibaut de Champagne"	Championnats de France Athlétisme Hivernal Bordeaux - du 19 au 21 janvier 2024	5	8ème	1278	0,27	345,06	6	22,86	137,16	482,22
Association sportive "Lycée Thibaut de Champagne"	Championnats de France Rugby Soustou - du 2 au 4 avril 2024	15	9ème/16	1582	0,27	427,14	12	22,86	274,32	701,46
Association sportive "Lycée Thibaut de Champagne"	Championnats de France Gymnastique Artistique Cabestany - du 22 au 23 mai 2024	6	21ème	1730	0,27	467,1	3	22,86	68,58	535,68

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ d'accorder une subvention qui s'élève à **1 719,36 €** ainsi répartie
 - Association Sportive "Lycée Thibaut de Champagne" **1 719,36 €**
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 65748/321 du budget 2024
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 15/07/2024 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 16/07/2024



O. LAVENKA